

RESOLUTION D'ORIENTATION

2017 - 2021

SOMMAIRE

Préambule (non amendable).....	2
A. Notre projet pour l'Ecole.....	3
A.1. La scolarisation des enfants de moins de trois ans.....	3
A.2. La création des établissements publics du premier degré.....	3
A.3. Les rythmes scolaires et les activités périscolaires.....	3
A.4. Les conditions d'accueil des élèves et des personnels de l'Education Nationale.....	4
A.5. Le collège.....	4
A.6. Vers un cursus bac -3 bac +3.....	5
A.7. Repenser la carte scolaire.....	6
A.8. L'accompagnement personnalisé.....	6
A.9. La scolarisation des enfants handicapés.....	6
A.10. L'orientation.....	6
A.11. L'enseignement professionnel.....	7
B. Nos revendications pour les personnels de l'Education Nationale.....	8
B.1. La formation des enseignants.....	8
B.2. Les personnels non enseignants.....	8
B.3. Les AESH de droit public et AESH en contrats aidés.....	8
B.4. Le PPCR : l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.....	9
B.5. Les missions des enseignants, pour une prise en compte de toutes les tâches dans le temps de travail.....	9
B.6. Le numérique.....	9
B.7. La vie scolaire et éducation.....	10
C. Notre projet de syndicalisme : l'action du Sgen-CFDT Réunion.....	11
C.1. La défense du personnel.....	11
C.2. Le développement de notre syndicalisation.....	11
C.2.1. Une présence sur le « terrain ».....	11
C.2.2. La formation syndicale.....	11
C.2.3. L'information aux adhérents.....	12
C.2.4. Une force de propositions.....	12
CONCLUSION.....	12

Préambule (non amendable)

L'année 2016 a été importante pour les syndicats Sgen-CFDT.

Le congrès de la Fédération des Sgen-CFDT, qui s'est tenu à Aix-Les-Bains, a réuni plus de 300 délégués et surtout a vu l'émergence de nouveaux militants. Beaucoup de jeunes et de femmes, ce qui nous rend optimistes quant à la relève.

La courbe de syndicalisation confirme son inversion et le nombre d'adhérents continue à augmenter.

Nos résultats au niveau national, qui nous donnent 10% des voix, font que nous avons un siège au CTM, Comité Technique Ministériel. Nous sommes à égalité avec FO, derrière la FSU et l'UNSA mais devant Sud, la CGT, et les regroupements de syndicats tels que l'UER – Union pour l'Ecole Républicaine - dont fait partie le SNALC ou l'UDAS - Union des Alternatives Syndicales - dont fait partie le SAIPER.

Nous avons depuis ce début d'année 2017, une nouvelle secrétaire générale, Catherine NAVE-BEKHTI, qui remplace Frédéric SEVE appelé à la **Commission Exécutive** de la confédération CFDT.

Nous reprenons à notre compte l'ensemble des propositions votées au Congrès d'Aix-Les-Bains que nous essaierons de diffuser le plus largement possible ici à la Réunion.

Sans être exhaustifs, nous reprendrons quelques-unes des résolutions adoptées au Congrès.

A. Notre projet pour l'École

A.1. La scolarisation des enfants de moins de trois ans

Pour le Sgen-CFDT et la CFDT, une scolarisation précoce est importante, surtout pour les enfants issus de familles défavorisées. C'est le premier maillon de la réussite scolaire parce que le seul moyen d'accès précoce et gratuit à un accueil éducatif.

Le Sgen-CFDT Réunion revendique :

- Un soutien aux parents dès la naissance de leur enfant (école des parents).
- Une scolarisation précoce et gratuite dès deux ans proposée prioritairement aux familles défavorisées dans les zones d'éducation prioritaire.
- Une réelle association des parents à la vie de l'école, notamment en donnant aux enseignants de maternelle les moyens en temps pour le faire.
- La généralisation du travail en petits groupes et de l'aide personnalisée pour rendre à l'école maternelle son rôle de prévention dans la lutte contre l'échec scolaire et la détection du handicap.
- Une réelle articulation entre les écoles maternelle et élémentaire, pour que puisse exister une véritable politique des cycles.

A.2. La création des établissements publics du premier degré

Une école qui prépare l'acquisition du socle commun pour tous et qui s'inscrit dans une démarche éducative globale a besoin de structures renouvelées.

Le Sgen-CFDT Réunion revendique :

- Un premier degré doté des capacités administrative, juridique et financière de l'établissement public.
- Un établissement public du premier degré construit à partir des besoins spécifiques de l'école : proximité, mutualisation ... et qui donc prend des formes différentes selon le territoire concerné.
- Un établissement public du premier degré porteur d'une gouvernance d'abord coopérative et transversale

A.3. Les rythmes scolaires et les activités périscolaires

Les données essentielles de ce dossier sont connues depuis longtemps et font consensus dans leurs principes : diminuer la charge de travail journalière et l'adapter à l'âge des élèves, rééquilibrer la semaine (notamment dans le 1^{er} degré), rééquilibrer l'année pour s'approcher au plus près d'un rythme 7 semaines de travail / 2 semaines de vacances.

Pour les personnels, les incidences sont évidemment majeures. Dans la mesure où l'activité d'un enseignant ne peut plus être définie par la seule quotité de temps passé devant une classe, il devient nécessaire de réfléchir en découplant l'horaire de travail des élèves de celui des enseignants, en particulier à l'école.

Aucune réforme des rythmes scolaires, digne de ce nom, ne sera possible sans articuler temps scolaires et temps périscolaires. C'est bien évidemment avec les collectivités, le monde associatif et les fédérations de parents d'élèves que ces réorganisations doivent être imaginées, mais aussi avec les services jeunesse et sports qui portent la responsabilité des ACCEM (accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs) et gèrent des dispositifs publics (CNDS) qui peuvent financer des activités sur les temps périscolaires. La CAF et les collectivités devront être associées.

Le Sgen-CFDT Réunion veillera à la qualité des activités périscolaires et à l'équité entre les territoires liée au manque de moyens de certaines communes et aux résistances de certains élus.

A.4. Les conditions d'accueil des élèves et des personnels de l'Education Nationale

Pour la fédération des Sgen-CFDT, la question des conditions de travail est au centre du dialogue social : parce que celle-ci doit se traiter au plus près des lieux d'exercice, la fédération des Sgen-CFDT revendique la mise en place de CHS-CT au niveau des établissements et services.

Le Sgen-CFDT Réunion revendique un projet d'amélioration des conditions d'accueil des élèves et de travail des personnels de l'Education Nationale en concertation avec les collectivités locales concernant le bâti scolaire et les différents locaux (CIO, administration...)

Le Sgen-CFDT Réunion revendique que se mettent en place des équipes pluridisciplinaires (personnels de santé, AS, ergonomes, psychologues, etc.) pour l'amélioration de la santé au travail des personnels et la prévention des risques professionnels (risques psycho-sociaux, troubles musculo-squelettiques ...)

Le Sgen-CFDT Réunion revendique la mise en place du document unique dans chaque école et établissement. Le document unique doit être un moyen de porter des revendications locales pour améliorer les conditions de travail.

A.5. Le collège

La réforme du collège en cours vise la réussite de tous et n'est plus basée sur le seul intérêt des meilleurs élèves.

Pour viser la réussite de tous, pour sortir le collège, ses élèves et ses personnels de la situation intenable qu'ils connaissent encore, il faut continuer à clarifier ses objectifs et à accompagner sa mise en œuvre.

Le Sgen-CFDT Réunion revendique :

- La suppression du DNB : Le DNB, tel qu'il est conçu, mélange de formes diverses d'évaluation, n'a plus lieu d'être. Il doit laisser la place à un autre mode de certification : l'attestation de maîtrise du socle commun, résultante des validations effectuées tout au long du collège.
- La garantie aux équipes des marges de manœuvre qui feront du projet d'établissement autre chose qu'une déclaration d'intention.
- De redonner aux personnels de collège confiance et responsabilité. Ce qui suppose :
 - Un renforcement du rôle du conseil pédagogique dans la construction de projets et dans le travail en équipe, mais aussi dans l'organisation de la validation du socle commun, de l'accompagnement personnalisé et du tutorat de l'élève ;
 - Une formation de tous les enseignants à l'enseignement et à l'évaluation par compétences ;
 - Un temps de concertation pour travailler en équipe.

A.6. Vers un cursus bac -3 bac +3

Des parcours modulaires, diversifiés et polyvalents intégrant les parcours généraux, professionnels et technologiques.

L'objectif de l'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences par tous a pour première conséquence la fin du dispositif de sélection qui organise la répartition des flux d'élèves vers les trois voies du lycée, puis dans le supérieur.

La construction des parcours de formation s'effectue à partir de la seconde qui est une classe de découverte.

L'accès au premier diplôme universitaire qu'est le baccalauréat modifie la place du premier cycle du supérieur et le situe dans la seconde partie d'un cursus de six ans allant de la seconde à la licence, et en intégrant la formation continue dans le processus de qualification.

Les diplômes restent les garants de la validation d'une formation de qualité. Ils répondent aux enjeux de la qualification et de l'insertion. Leur mode d'acquisition doit être adapté à la diversité des parcours, à l'orientation et à la formation tout au long de la vie.

Le Sgen-CFDT Réunion revendique :

- Un enseignement organisé en modules transférables permettant une spécialisation progressive et réversible, et donc des parcours de formation aussi individualisés que possible.
- Des formations qui offrent à tous les étudiants l'accès à une culture artistique, humaniste, littéraire, professionnelle, scientifique, technologique, sportive... afin de garantir aussi bien l'insertion professionnelle que la poursuite d'étude.
- Des formations qui intègrent l'accompagnement personnalisé et le tutorat au même titre que la transmission des connaissances et des compétences.
- Des diplômes validés à la fois par un contrôle en cours de formation et un examen terminal, et dont la finalité est d'attester le contenu et la réalité d'un parcours de formation plutôt que de sélectionner une quelconque « élite ».
- La mise en place d'un véritable statut du jeune en formation, qui donne accès aux droits sociaux, à une prise en charge des frais et à une forme de rémunération.
- La création d'un droit à un crédit de formation pour permettre de compléter en formation continue une qualification inachevée en formation initiale.
- Des dispositifs d'accompagnement et de remédiation pour les élèves et étudiants en difficulté.

Notre société est de plus en plus une société d'apprenants et la formation initiale doit s'inscrire dans un processus de formation continue qui permette une évolution ou une reconversion professionnelle tout au long de notre vie d'actif.

A.7. Repenser la carte scolaire

Le Sgen-CFDT Réunion demande une véritable politique scolaire territoriale alliant mixité sociale et mixité scolaire.

Le Sgen-CFDT Réunion soutient la carte scolaire fondée sur la notion de bassins d'éducation et de formation, intégrant les établissements privés qui seront soumis aux mêmes obligations que les établissements publics.

Suite à la mise en place des REP/REP+, le Sgen-CFDT Réunion demande l'élargissement du dispositif aux lycées.

A.8. L'accompagnement personnalisé

Se donner l'objectif de la réussite de tous implique d'accompagner chacun, c'est-à-dire d'établir une relation pédagogique personnalisée, adaptée aux besoins.

Le Sgen-CFDT Réunion revendique :

- L'inscription de l'accompagnement personnalisé des élèves dans les missions et le temps de service des enseignants.
- Un pilotage de l'accompagnement personnalisé par le conseil pédagogique ou le conseil des maîtres.
- Un accompagnement personnalisé qui permette aux élèves de construire progressivement leur parcours scolaire en fonction de leurs besoins.
- Une distinction entre l'accompagnement personnalisé et les aides qui peuvent être apportées par des dispositifs ou des institutions spécifiques.

A.9. La scolarisation des enfants handicapés

Le nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés a considérablement progressé depuis la mise en œuvre de la loi de 2005.

Les enseignants des dispositifs ULIS sont, en principe, titulaires d'un diplôme (CAPSAIS, CAPA-SH, CAPA2-SH, CAPPEI) validant leurs compétences. Mais des enseignants non diplômés sont parfois en charge de ces classes, par manque de personnels qualifiés.

Le Sgen-CFDT Réunion revendique qu'un effort soit fait sur les conditions de travail dans ces dispositifs qui motiverait un plus grand nombre d'enseignants à passer le CAPPEI.

Cela implique un nombre suffisant de départs en formation, pour faire face, à la fois, aux ouvertures de classe et au remplacement des départs en retraite des personnels actuels. D'autre part, ces enseignants devraient obligatoirement bénéficier d'une formation continue spécifique au handicap pris en charge. Les départs en formation CAPPEI et la formation continue des enseignants d'ULIS sont insuffisants au regard des besoins.

A.10. L'orientation

Le statut des personnels d'orientation évolue. A partir du 1er septembre 2017, les Conseillers d'orientation Psychologue et les directeurs des Centre d'Information et d'Orientation (CIO) deviendront Psychologues de l'Education Nationale avec la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ».

Dans ce contexte, le Sgen-CFDT Réunion veillera à la formation et à l'évolution des personnels afin que tous les publics puissent avoir un conseil en orientation de qualité tout au long de la vie.

Le Sgen-CFDT Réunion continuera également à défendre l'implantation des CIO et de ses antennes pour garantir l'équité en matière de droit à l'information et l'orientation professionnelle sur le territoire.

Le Sgen-CFDT Réunion revendique également un positionnement clair des services d'orientation de l'Education Nationale dans le cadre de la mise en place du Service Public Régional d'Orientation (SPRO) afin de donner plus de lisibilité et ce, plus particulièrement en direction des publics en difficulté (décrocheurs, en situation de handicap...).

A.11. L'enseignement professionnel

La dégradation des conditions de travail est indiscutable.

Elle est causée d'abord et surtout par la tension qui repose sur les personnels à qui on demande de « décabosser » les élèves en échec scolaire, de les faire tous réussir dans une formation souvent subie, dans un temps contraint, avec des moyens en réduction depuis cinq ans, le tout dans un contexte de chômage sans précédent des jeunes. A cela s'ajoute la transformation du monde du travail qui exige une élévation du niveau de formation, une adaptabilité et une mobilité dans l'emploi tout au long de la vie.

Pour le Sgen-CFDT, une réforme systémique menée avec les personnels s'impose.

B. Nos revendications pour les personnels de l'Education Nationale

B.1. La formation des enseignants

Les ESPE doivent être de véritables composantes universitaires et devenir un réel opérateur de la formation continue de tous les personnels de la communauté éducative.

Le Sgen-CFDT revendique des ESPE qui soient de véritables composantes universitaires, au sein desquelles des équipes pluri-catégorielles assureront leurs missions de formation initiale et continue en liaison étroite avec les UFR et les instances académiques.

L'ESPE doit avoir les moyens de prendre en compte et s'enrichir des divers parcours professionnels des enseignants stagiaires (personnalisation des parcours, VAE). Il faut développer les pratiques inter-mentions (premier degré, second degré et CPE) et la formation opérationnelle à l'entrée du métier (posture, connaissance du système, analyse de pratiques).

Pour donner de l'autonomie dans le travail à toutes et à tous, il faut une formation professionnalisante pour chacun de nos métiers. Il est nécessaire de revendiquer un vrai droit individuel à la formation qui devienne un véritable outil de reconversion professionnelle avec accompagnement, financement et reconnaissance institutionnelle de la formation.

B.2. Les personnels non enseignants

Le Sgen-CFDT revendique :

- Que les personnels administratifs voient leurs missions et leurs compétences reconnues à la hauteur des responsabilités exercées ; les effectifs et les moyens nécessaires doivent être en adéquation avec les missions exercées.
- L'affirmation que les personnels sociaux et de santé contribuent au bien-être des élèves par des actions collectives de prévention de la santé et des actions individuelles auprès des élèves.
- Leur association aux actions de l'ensemble des membres de l'équipe éducative, pour y apporter leurs compétences spécifiques et la connaissance des problématiques de l'environnement de l'élève.

B.3. Les AESH de droit public et AESH en contrats aidés

Le Sgen-CFDT revendique :

- Que le temps plein (1 607 heures) soit la règle, le temps partiel doit être exceptionnel et librement choisi.
- L'arrêt du recrutement en CAE-CUI. En revanche, la transformation de ces CAE-CUI en CDD de droit public doit être réglementée, en mettant en place des modalités de passage entre ces deux contrats.
- Une formation continue en fonction du handicap de l'élève accompagné.
- Une prise en charge complète de l'accompagnement VAE, pour tous ceux qui souhaitent obtenir le diplôme DEAES par cette voie.

- La prise en charge des frais et temps de déplacements entre établissements de travail, mais aussi ceux liés aux formations d'adaptation à l'emploi sur le temps de travail.
- Le droit à un changement d'affectation par le biais d'une permutation ou d'une mutation, en mettant en place une fiche de vœux à l'instar d'autres académies.
- Une facilité d'accès aux concours internes de l'éducation nationale (exemple : CRPE...) sans condition de diplôme avec uniquement l'ancienneté comme critère, à l'image de ceux qui viennent du privé.

B.4. Le PPCR : l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

Le Sgen-CFDT Réunion revendique des groupes de travail qui discuteront des modalités de mise en place de l'évaluation des personnels tenant compte des nouveaux décrets. L'évaluation ne peut garder sa forme actuelle, infantilisante et insuffisamment bienveillante.

Le Sgen-CFDT Réunion veillera à ce que les principes du PPCR soient mis en place et que l'évaluation soit dissociée de l'avancement de carrière.

B.5. Les missions des enseignants, pour une prise en compte de toutes les tâches dans le temps de travail

Les nouvelles tâches qui incombent aux personnels enseignants et qui se sont accumulées au fil du temps et des évolutions successives de l'école n'ont jamais été comptabilisées. Elles sont parfois compensées par des allègements d'heures de cours ou reconnues par des indemnités, des HSE, des HSA.

Seuls les professeurs des écoles ont dans leur service une petite part de temps de formation, de réunions et de temps consacré à l'accompagnement personnalisé, mais ils ne perçoivent aucune compensation financière. Actuellement, la seule référence aux heures de cours dans les statuts ne permet pas la reconnaissance de toutes les tâches accomplies.

Le SGEN CFDT revendique :

- Une redéfinition du métier enseignant et de ses missions, ainsi que la reconnaissance de toutes les tâches qu'il implique.
- Un temps de service qui s'évalue en référence aux obligations communes de service de 1607 heures annuelles, et donc avec un référentiel d'équivalences horaires négocié, qui inclut ce qui relève du pédagogique au sens strict (cours en face à face élèves, préparation des cours, correction des devoirs, accompagnements et aide personnalisés des élèves, travail avec l'équipe pédagogique), ainsi que le travail au sein de l'établissement (participation aux instances, coordination d'équipes, accompagnement et formation de collègues) et enfin le travail de partenariat à l'extérieur de l'établissement.

B.6. Le numérique

Le Sgen-CFDT revendique :

- La création d'un emploi fonctionnel d'ingénieur de travail collaboratif en charge de l'organisation pédagogique numérique.

- L'intégration dans l'évaluation des établissements et des personnels de la capacité au travail collaboratif.
- Un accès au C2I2E pour tous les personnels par le biais de la formation continue.
- Une procédure de validation du choix des outils numériques par le conseil d'administration.
- La création d'instances de pilotage du numérique réunissant l'administration, les collectivités territoriales et les représentants des personnels et des usagers.
- Une gestion et une maintenance du parc matériel et de la connexion assurées par les collectivités territoriales.
- Une programmation associant l'État et les collectivités locales pour l'équipement des établissements, l'accès au haut débit et la formation des personnels.
- Le respect du droit à la déconnexion

B.7. La vie scolaire et éducation

Il s'agit d'abord d'améliorer le climat dans l'École pour la réussite de toutes et de tous, en changeant les conditions d'études des élèves et les conditions de travail des personnels.

Cela suppose de rompre avec l'étanchéité trop fréquente entre vie scolaire et pédagogie et de créer des liens nouveaux de transversalité entre personnels de vie scolaire et personnels enseignants.

Le Sgen-CFDT revendique :

- Une formation pour les CPE dans les ESPE à la hauteur de la demande institutionnelle croissante. Il faut aussi décroisonner la formation et permettre aux enseignants et aux CPE de travailler sur des thématiques communes (inclusion, décrochage, bienveillance, ...).
- Une formation continue régulière et diversifiée.
- Un CPE pour 300 élèves maximum pour une gestion plus efficace. Et des établissements à échelle humaine.
- La suppression de la place du CPE comme membre de droit dans les conseils d'administration (comme en LP). Cette position suggère son appartenance à l'équipe de direction avec laquelle il travaille indiscutablement. Le CPE fait partie de l'équipe enseignante.
- Que tous les postes d'Assistant d'Éducation soient véritablement mis au service des Vie Scolaire et en quantité suffisante.
- Une formation commune de Base pour les Assistants d'Education.
- Que les Assistants d'Éducation comme tous les autres personnels des établissements en REP et REP+ puissent également bénéficier des primes puisqu'ils sont de plus en « première ligne ».

C. Notre projet de syndicalisme : l'action du Sgen-CFDT Réunion

Les conseillers bénéficiant d'une décharge font de la gestion syndicale au quotidien : suivi des dossiers, interventions au rectorat et sur le terrain, visites d'établissements, relations avec la presse, réunions intersyndicales et participation aux instances de l'Interprofessionnelle CFDT.

C.1. La défense du personnel

Le Sgen-CFDT Réunion continuera ses actions de défense des personnels par ses interventions auprès du Rectorat notamment sur les conditions de travail. Il veillera à ce que dans les établissements et les écoles, les personnels puissent retrouver la confiance, être reconnus et respectés dans leur métier.

Il s'attachera à répondre aux besoins individuels et collectifs par des rencontres avec les militants, mais aussi en accompagnant les adhérents lors de rencontres avec les responsables hiérarchiques (chef d'établissement, inspecteurs, ...).

Il restera vigilant à la bonne mise en place des 108h dans le premier degré et soutiendra les conseils d'Ecole.

Il demandera constamment que l'année de stage pour les reçus concours dans le second degré se fasse à la Réunion.

Il veillera à ce qu'une formation tout au long de la vie puisse être proposée aux personnels en activité.

Le Sgen-CFDT Réunion continuera également à soutenir la titularisation des contractuels et combatta le recrutement des personnels précaires.

C.2. Le développement de notre syndicalisation

C.2.1. Une présence sur le « terrain »

Le Sgen-CFDT Réunion ira, dans la mesure du possible, à la rencontre des adhérents dans le cadre des visites d'établissements. Il mettra à disposition des documents d'informations et des outils de diffusion.

Comme un des problèmes importants que nous rencontrons à La Réunion est l'isolement des adhérents dans nombre d'écoles ou d'établissements du second degré nous allons poursuivre la mise en place de référents d'établissement.

Le Sgen-CFDT Réunion continuera de développer la syndicalisation et les réunions d'information syndicale.

Le Sgen-CFDT Réunion sera présent régulièrement sur les centres de formations que sont les ESPE afin d'être au plus proche des futurs enseignants et conseillers d'éducation. Il proposera, des documents d'information comme les « guides » du site national, et la syndicalisation pour accompagner les étudiants et stagiaires dans les procédures de mutation et d'affectation.

C.2.2. La formation syndicale

Le Sgen-CFDT contribuera à la formation syndicale des adhérents en proposant un calendrier de formations.

Le Sgen-CFDT Réunion organisera en début de mandature une formation spécifique à l'attention des nouveaux conseillers. Cette formation portera sur les modalités de mise en œuvre de nos résolutions et sur la préparation des importantes échéances syndicales (professionnelles et interprofessionnelles), notamment les élections professionnelles de 2018, si la date est confirmée).

Les adhérents qui souhaitent s'investir dans la vie du syndicat pourront prendre des responsabilités et compter sur le soutien logistique de l'équipe en place.

C.2.3. L'information aux adhérents

En dehors des réunions statutaires et des sessions de formation, la communication avec les adhérents pourrait se faire par mail (Info-Ecole, Info 2nd D), par les sites Internet local <http://reunion.sgen-cfdt.fr/> et national <http://www.sgen-cfdt.fr> et par les réseaux sociaux (page Facebook <https://www.facebook.com/Sgen974/>, Google+, ...)

L'outil de suivi de carrière et de mutation « Sgen+ » permet à chacun de créer une fiche pour que nos élus puissent avoir toutes les informations nécessaires.

C.2.4. Une force de propositions

Le Sgen-CFDT Réunion restera une force de propositions et continuera à faire connaître ses positions :

- Scolarisation des moins de trois ans et développement des classes passerelles
- La prise en compte de la langue et de la culture créole
- Les conditions d'accueil des élèves et de tous les personnels de l'Education Nationale
- Le traitement de la difficulté scolaire

CONCLUSION

Le Sgen-CFDT Réunion agira pour le développement et la réussite des Accompagnements personnalisés et défendra, dans le 1er degré, la complémentarité et la diversité des actions des personnels spécialisés des RASED et des enseignants des classes en fonction des réalités variées du terrain. Cela devra passer par un nombre suffisant de personnels spécialisés dans les RASED, ainsi que d'une augmentation des postes de psychologues scolaires.

Mais pour défendre ses propositions, il est impératif d'être présent dans les instances académiques. Nous devons avoir des élus dans plus de CAPA et dans la CAPD et être présent également en CTA.

Nous avons donc besoin de tous les adhérents. Les seuls membres du conseil syndical ne pourront pas à eux seuls atteindre ces objectifs.

Partout où il y aura des adhérents, il faudra être visible, par la mise en place d'un panneau syndical, par la distribution de tracts, et l'affichage de communiqués de presse. Il faudra également oser proposer l'adhésion.

Rappelons aussi qu'une des spécificités du Sgen-CFDT est sa volonté toujours réaffirmée de mettre l'élève au centre du système éducatif ; nous défendrons donc cette position dans les nécessaires concertations à venir.

Fidèle à ses principes et conformément à ses valeurs, le Sgen-CFDT Réunion s'efforcera au cours de la prochaine mandature de promouvoir le projet d'École de la CFDT décliné localement ; c'est ce à quoi s'engagera le prochain Conseil Syndical dans la continuité des actions menées par ses militants et adhérents depuis des années.